



Conseil économique et social

Distr. générale
21 septembre 2022

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de l'environnement et du développement

Septième session

Bangkok et en ligne, 29 novembre-1^{er} décembre 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017)

Examen de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017)

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu des avancées de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017) et du rôle de la collaboration régionale dans la réalisation des progrès réalisés au regard des défis en matière d'environnement et de développement dans la région. Il s'appuie sur les perspectives dont ont fait part les parties prenantes lors des travaux préparatoires de la septième session du Comité de l'environnement et du développement et présente des conclusions concernant les mesures pouvant être prises en vue de faire avancer les progrès grâce à l'action multilatérale.

Le Comité est invité à examiner ces conclusions en vue de recommander des mesures visant à renforcer l'action multilatérale dans le cadre de la mise en œuvre des résultats de la septième session du Comité.

I. Contexte

1. La septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique s'est tenue du 5 au 8 septembre 2017. Lors de la Conférence, les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont adopté la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017)¹.

2. La Déclaration ministérielle prend note des sujets d'intérêt commun pour les États membres dans l'optique de la promotion de l'environnement et du développement, recense les domaines d'action commune et prie le secrétariat d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de manière spécifique.

* ESCAP/CED/2022/L.1.

¹ Voir ESCAP/74/10/Add.1.

3. Le présent document passe en revue l'appui fourni par le secrétariat et les progrès réalisés dans les domaines d'action arrêtés dans la Déclaration ministérielle. Compte tenu de la nécessité d'agir de toute urgence et de la complexité des défis en matière d'environnement et de développement qui touchent la région, une attention particulière est accordée à la coopération régionale et à la redynamisation du multilatéralisme comme voies essentielles pour réaliser des progrès.

4. Le présent document s'appuie sur les perspectives que les experts et les parties prenantes ont exprimées lors des travaux préparatoires de la septième session du Comité de l'environnement et du développement au niveau ministériel, notamment sur une enquête de collecte des perspectives sur les priorités et les mesures visant à faire face aux défis en matière d'environnement et de développement en Asie et dans le Pacifique, ainsi que sur une réunion de groupe d'experts². L'enquête a donné un aperçu de l'opinion des gouvernements et d'autres experts de 31 membres et membres associés de la Commission. Elle couvrait : a) les principales préoccupations dans les domaines de l'environnement et du développement ; b) les progrès réalisés pour relever les défis en matière d'environnement et de développement en Asie et dans le Pacifique depuis 2017, date de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique ; c) les besoins et le potentiel de la redynamisation de la coopération multilatérale dans les domaines de l'environnement et du développement dans la région Asie-Pacifique.

II. Enquête destinée au Comité de l'environnement et du développement

5. En préparation de la septième session du Comité de l'environnement et du développement, le secrétariat a réalisé une enquête afin de saisir les perceptions régionales des progrès et des préoccupations, ainsi que les voies potentielles de redynamisation du multilatéralisme dans le cadre des défis en matière d'environnement et de développement posés à la région.

6. L'enquête a consisté à recueillir les réponses des gouvernements et des experts plutôt que celles du public en général et a ciblé les fonctionnaires gouvernementaux, qui ont répondu en qualité de fonctionnaire, d'expert ou des deux, ainsi que les experts d'organisations de parties prenantes et de partenaires de développement. Trente et un membres et membres associés ont renvoyé 102 réponses, les Philippines, la Thaïlande et l'Indonésie ayant la plus forte proportion de réponses (figure I). Plus d'un quart des répondants étaient des fonctionnaires et huit réponses officielles ont été reçues de la part de sept gouvernements nationaux, à savoir l'Azerbaïdjan, la Malaisie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, Sri Lanka et la Türkiye (figure II).

² Pour plus d'informations sur les travaux préparatoires, voir www.unescap.org/events/2022/ced7.

Figure I
Nombre de réponses reçues par pays

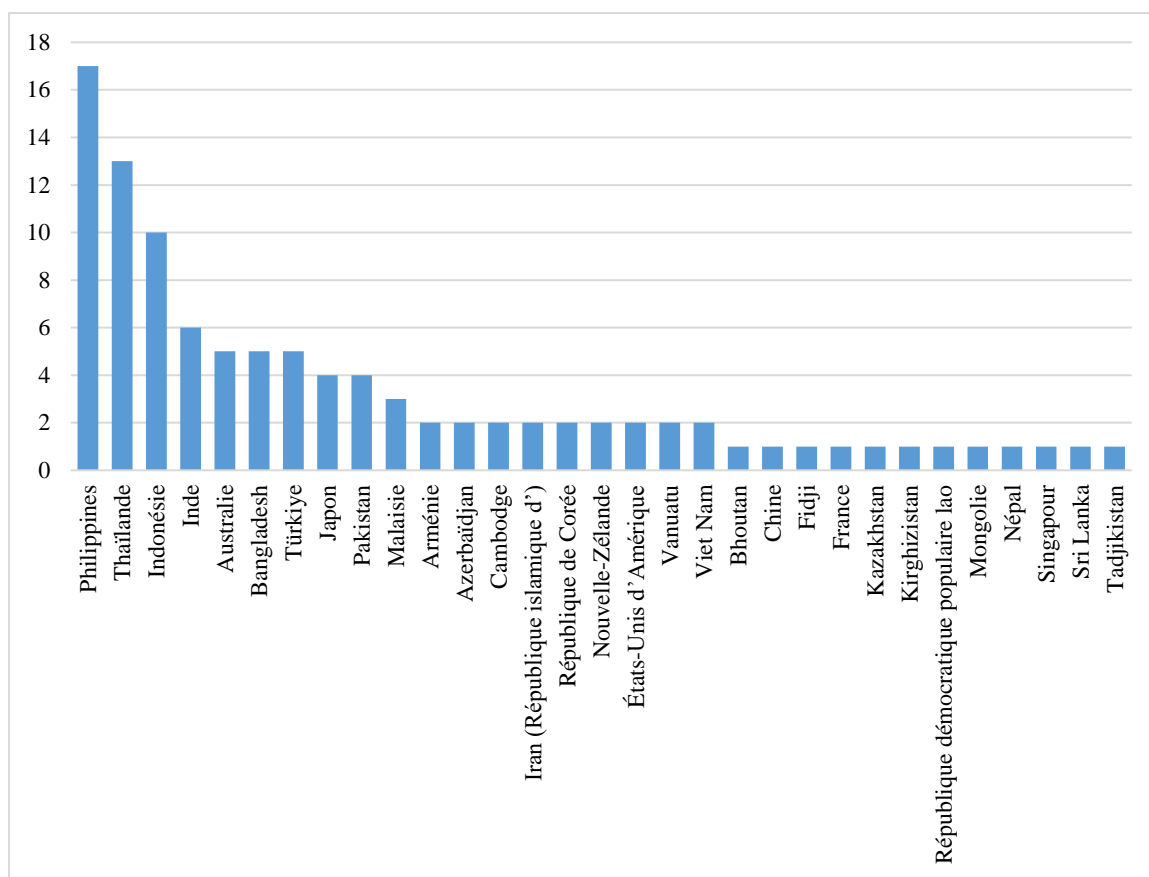
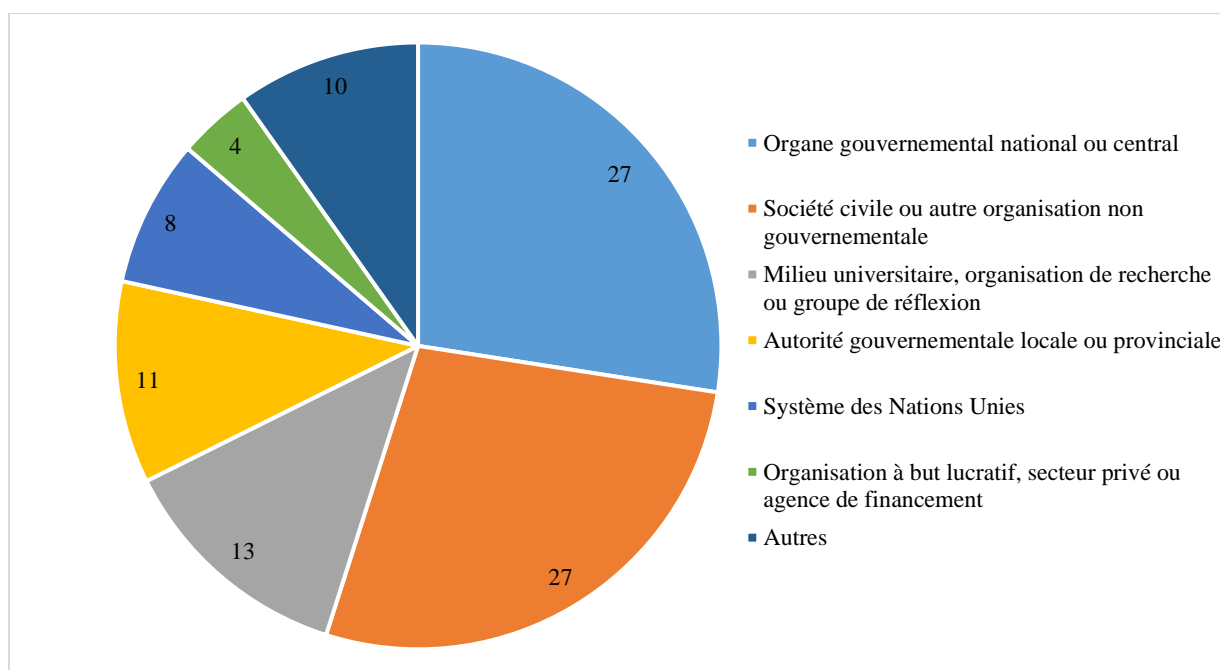


Figure II
Catégorie des répondants à l'enquête
 (En pourcentage des réponses)



III. Évaluation des progrès

A. Thèmes d'intérêt commun

7. Dans le paragraphe 18 de la Déclaration ministérielle, les membres et les membres associés de la Commission ont décidé d'agir dans des domaines spécifiques d'intérêt commun. Ces domaines sont les suivants : changements climatiques ; conservation et gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes ; efficacité de la gestion des ressources naturelles ; planification urbaine et aménagement du territoire durables pour la création de villes durables sur le plan environnemental ; amélioration de la sécurité alimentaire tout en protégeant les ressources naturelles et les écosystèmes et en augmentant la productivité des ressources ; amélioration de la durabilité des moyens de subsistance et de l'accès aux ressources et aux services écosystémiques pour tous et toutes, en particulier les femmes et les groupes vulnérables ; promotion de l'économie verte et de l'exploitation durable des océans et des mers.

8. Depuis 2017, l'appui à l'action climatique et au renforcement de la gestion des ressources naturelles a connu des changements importants. Plus récemment, les conséquences des changements climatiques et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont accru la sensibilisation et l'appui stratégique à l'action environnementale. On compte parmi les initiatives audacieuses des États membres la mise en place régulière d'aires marines protégées étendues dans le Pacifique³ et des projets ambitieux de restauration des sites et de plantation de forêts⁴. Des processus mondiaux comme la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ont servi de plateformes importantes pour les interventions nationales et celles des parties prenantes.

9. L'action climatique est une priorité importante pour la région. Au moment de publier le présent document, 40 États membres de la CESAP avaient pris des engagements en faveur de la neutralité carbone, et un examen de la CESAP portant sur les contributions déterminées au niveau national dans la région a montré que 37 États membres avaient soumis des contributions déterminées au niveau national actualisées, et 7 avaient soumis une deuxième mise à jour. Un nombre important d'États membres de la CESAP dans la région Asie-Pacifique apportent leur soutien et participent à des initiatives qui ont vu le jour lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment une initiative d'élimination progressive du charbon, « Beyond Oil and Gas Alliance » (Alliance « au-delà du pétrole et du gaz »)⁵, le Pacte

³ Par exemple, le Gouvernement de Nioué a fait de 100 % de ses eaux territoriales, soit une zone d'environ la taille de la Norvège, une aire marine protégée et en 2017, le Gouvernement des Îles Cook a établi une aire marine protégée qui couvre 1,9 million de m² à l'instar d'autres pays insulaires du Pacifique comme Kiribati et les Palaos les années précédentes.

⁴ Par exemple, le programme de plantation de dix milliards d'arbres pour lutter contre les tsunamis du Pakistan a été lancé en 2019, et en juin 2021, plus d'un milliard d'arbres avaient été plantés. Lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Gouvernement de la Mongolie a annoncé son engagement de planter un milliard d'arbres d'ici à 2030.

⁵ Les États membres de la CESAP de la région Asie-Pacifique ci-après sont signataires : Azerbaïdjan, Brunéi Darussalam, Indonésie, Kazakhstan, Maldives, Népal, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka et Viet Nam.

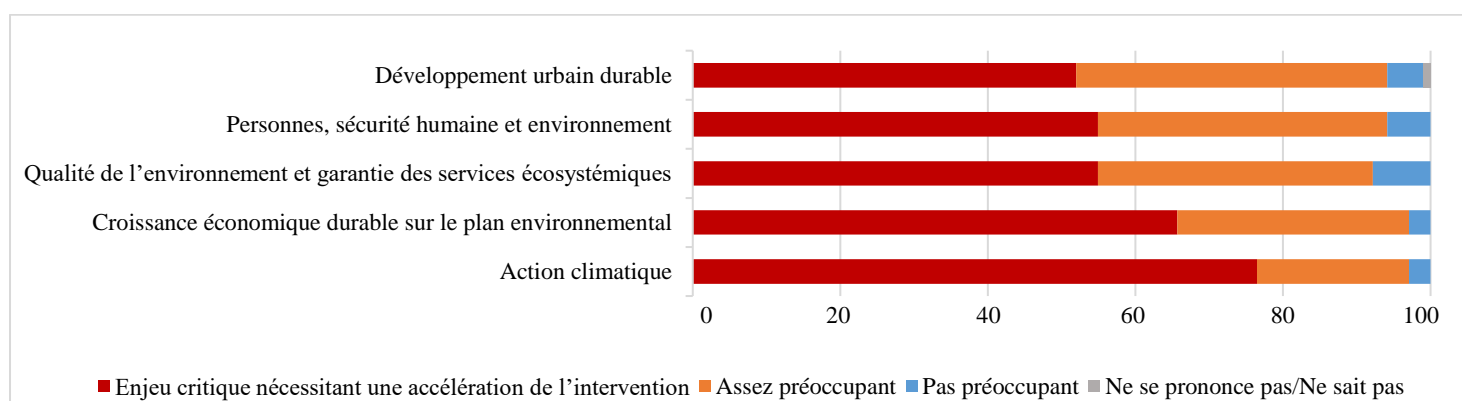
mondial sur le méthane⁶, la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres⁷, la Déclaration de la COP26 sur l'accélération de la transition vers les voitures particulières et véhicules utilitaires légers 100 % zéro émission⁸, l'Alliance pour la recherche sur l'adaptation et le programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation⁹.

10. Toutefois, l'examen du secrétariat portant sur les défis en matière d'environnement et de développement dans la région montre qu'il y a toujours lieu de s'inquiéter¹⁰. Une faible majorité des répondants a perçu des améliorations dans des domaines stratégiques qui recouvraient de manière générale les thèmes d'intérêt commun arrêtés en 2017, à savoir l'action climatique, la croissance durable sur le plan environnemental ; la qualité de l'environnement et la garantie des services écosystémiques ; les personnes, la sécurité humaine et l'environnement ; le développement urbain durable. Dans le même temps, la majorité des répondants a également perçu que la situation de ces cinq domaines environnementaux et de développement était grave et nécessitait une attention particulière (figure III).

Figure III

Niveau de préoccupation dans les domaines clefs de l'environnement et du développement

(En pourcentage des réponses)



⁶ Quatre États membres de la CESAP qui ont rejoint l'initiative font partie des premiers émetteurs de méthane. Voir Pacte mondial sur le méthane, « Fast action on methane to keep a 1.5 °C future within reach », disponible à l'adresse suivante : www.globalmethanepledge.org/#about (page consultée le 19 septembre 2022).

⁷ La Déclaration a été signée par 30 États membres de la région Asie-Pacifique. Voir la vingt-sixième session de la Conférence des Parties, « Glasgow Leaders' Declaration on Forests and Land Use », 2 novembre 2021.

⁸ Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ministère des entreprises, de l'énergie et de la stratégie industrielle et Ministère des transports, *COP26 Declaration on Accelerating the Transition to 100 % Zero Emission Cars and Vans*, policy paper (Londres, 2022). Disponible à l'adresse suivante : www.gov.uk/government/publications/cop26-declaration-zero-emission-cars-and-vans/cop26-declaration-on-accelerating-the-transition-to-100-zero-emission-cars-and-vans. La Déclaration a été soutenue par sept États membres de la CESAP.

⁹ Voir FCCC/PA/CMA/2021/10/Add.3, décision 7/CMA.3.

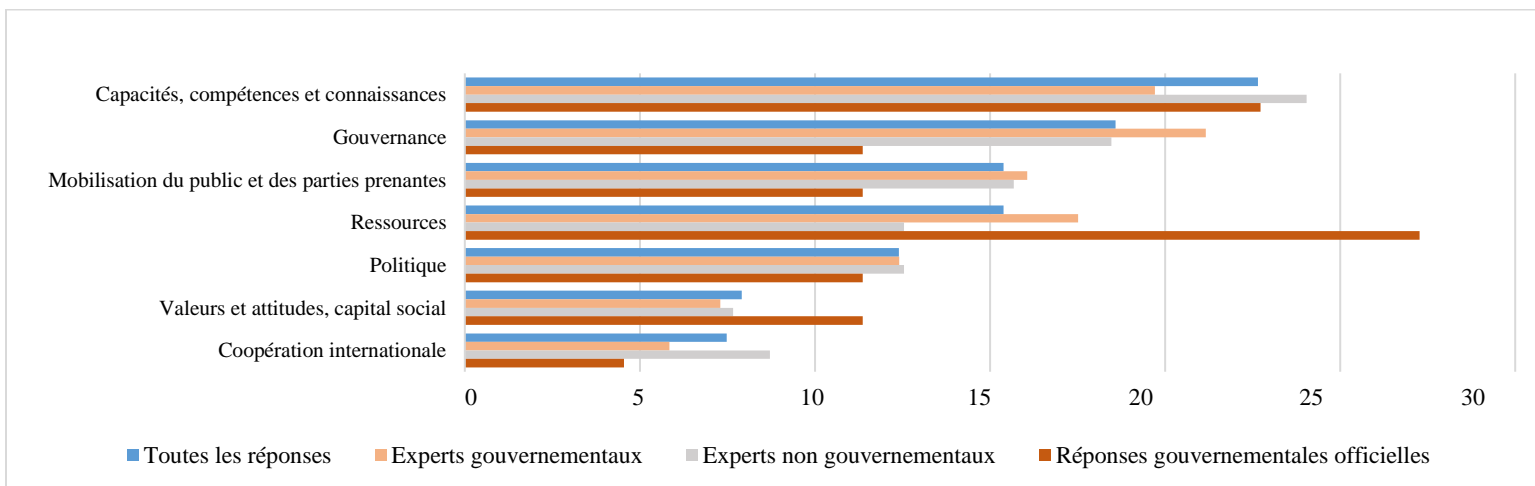
¹⁰ ESCAP/CED/2022/2.

11. L'enquête destinée au Comité a permis de recueillir des avis sur l'évolution des performances des gouvernements à tous les stades du cycle politique et sur les capacités de gouvernance face aux défis en matière d'environnement et de développement dans la région¹¹.

12. Dans l'ensemble, les progrès n'ont été bien notés dans aucun domaine. Les répondants ont perçu les plus grands progrès en ce qui concerne la sensibilisation du public et la participation citoyenne, ainsi que la communication avec les parties prenantes et la participation de ces dernières. Des améliorations dans la formulation des politiques et l'établissement des programmes ont également été constatées. L'évaluation des progrès a été la plus mauvaise pour les mesures relatives au principe de responsabilité, l'évaluation et le suivi, la mise en œuvre, la budgétisation et le financement et le rôle des entités de financement.

13. L'enquête a permis de recueillir des avis sur les obstacles au progrès (figure IV). Alors que les réponses des gouvernements ont indiqué que le manque de ressources était l'obstacle majeur, d'autres groupes de répondants ont indiqué que les obstacles les plus importants étaient le manque de capacités, de compétences et de connaissances, la gouvernance et la mobilisation des parties prenantes.

Figure IV
Obstacles aux progrès dans le domaine de l'environnement et du développement
 (En pourcentage des réponses)



14. Les représentant(e)s des gouvernements nationaux et des autorités locales qui ont répondu à l'enquête ont transmis leurs bonnes pratiques. Au cours de l'exercice 2020-2021, l'Inde a progressé dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le score global de l'Inde sur l'indice et le tableau de bord des objectifs de développement durable de l'Institution nationale pour la transformation de l'Inde (NITI Aayog) s'est amélioré pour

¹¹ L'enquête a évalué les perceptions du degré de changement observé dans les tendances générales et dans les étapes du cycle politique ci-après : établissement des programmes et des cibles ; formulation des politiques ; adoption des politiques et des programmes ; mise en œuvre des politiques et des programmes ; évaluation et suivi. Les perceptions de l'évolution des performances dans des domaines clés de la gouvernance de l'environnement et du développement ont également été évaluées : sensibilisation du public et participation citoyenne ; communication avec les parties prenantes et participation de ces dernières ; rôle des entités de financement ; capacité de répondre à des situations de crise ; capacité de s'attaquer à la complexité ; collaboration entre les secteurs (au sein du gouvernement).

atteindre 66 en 2020-2021, contre 60 en 2019-2020 et 57 en 2018-2019. Au niveau national, des progrès importants ont été réalisés dans le domaine des énergies renouvelables. L'outil Climate Action Tracker¹² a montré que l'Inde était le seul pays du Groupe des Vingt à avoir des politiques conformes à la limitation du réchauffement climatique à 2 °C.

15. Aux Philippines, les contraintes liées à la COVID-19 ont été l'occasion de renforcer la cohérence des politiques et de continuer sur la voie du relèvement vert, grâce à des stratégies intégrées pour la santé publique, l'environnement et l'économie. Le Gouvernement a adopté une feuille de route pour le financement durable des projets verts dans tout le pays. Le marquage des dépenses liées aux changements climatiques des institutions gouvernementales nationales et locales reprend une typologie commune fondée sur les politiques et des lignes directrices basées sur le plan national d'action face aux changements climatiques (2011-2028)¹³. En 2019, la Commission de contrôle des opérations des Philippines a publié des directives pour l'établissement de rapports sur la durabilité à l'intention des entreprises cotées en bourse afin de les aider à mesurer et à suivre leurs contributions à la réalisation des objectifs de durabilité, notamment les objectifs de développement durable, les priorités nationales consacrées dans le plan de développement des Philippines (2017-2022) et la vision à long terme du pays, intitulée « AmBisyon Natin 2040 ». Ces entreprises peuvent recevoir une sanction en cas de non-soumission. En 2020, presque toutes les entreprises ont remis leurs rapports de durabilité. Des lignes directrices ont été publiées sur les obligations vertes et durables. Elles sont alignées sur les normes pertinentes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et soutiennent 3,40 milliards de dollars d'obligations émises par des entreprises philippines pour financer des projets sur les énergies renouvelables, les bâtiments verts, les transports propres, l'efficacité énergétique et la prévention et le contrôle de la pollution¹⁴.

16. Le Gouvernement azerbaïdjanais a établi un plan d'action pour 2019-2020 visant à réduire l'incidence négative des déchets d'emballages plastiques sur l'environnement. Une commission chargée de coordonner les activités dans le domaine de la gestion des ressources en eau et un conseil public ont été créés en 2020. La stratégie « Azerbaijan 2030: National Priorities for Socio-Economic Development » comporte cinq grandes priorités, dont un environnement propre et une croissance verte. Le Gouvernement pakistanais a lancé de nombreux projets visant à améliorer l'état de l'environnement du pays et à prévenir les effets néfastes des changements climatiques. L'initiative « Living Indus », le programme « Ten Billion Tree Tsunami », le programme « Recharge Pakistan », l'indice « Clean Green Pakistan », la politique nationale relative aux véhicules électriques et la transition vers les énergies propres figurent parmi les meilleurs exemples d'action gouvernementale. Le Gouvernement turc a renforcé son action en faveur du climat par la création d'un nouveau département chargé d'élaborer les réponses aux défis climatiques. Le « Low Carbon Cities 2030 Challenge » est un programme du Ministère malaisien de l'eau et de l'environnement qui invite les autorités locales à soumettre volontairement au Gouvernement des

¹² Voir <https://climateactiontracker.org/> (page consultée le 20 septembre 2022).

¹³ Au cours de l'année financière 2021, 41 institutions gouvernementales nationales ont soumis des budgets axés sur le climat, représentant 181 milliards de pesos de programmes et d'investissements climatiques.

¹⁴ Les normes relatives aux obligations vertes de l'ASEAN et les normes relatives aux obligations durables ont été élaborées dans le cadre du Forum des marchés de capitaux de l'ASEAN sur la base des Principes applicables aux obligations vertes et des Principes applicables aux obligations liées au développement durable de l'International Capital Market Association.

rapports annuels sur les émissions de carbone. Le conseil municipal de Sepang a signalé à la ville de Cyberjaya que les émissions de carbone avaient été réduites grâce à des initiatives mises en œuvre en collaboration avec diverses parties prenantes.

B. Engagement à œuvrer ensemble

17. Dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », le Secrétaire général a plaidé pour un multilatéralisme inclusif, en réseau et coordonné, notamment pour un environnement sain, qui est un bien public mondial. Au sujet de l'importance de l'action multilatérale, l'Assemblée générale a reconnu dans sa résolution 76/6 que le bien-être, la sûreté et la sécurité collectifs des nations et des peuples étaient profondément liés, ce qui exige de travailler d'urgence ensemble, par-delà des frontières, pour faire face aux risques et aux défis mondiaux, trouver des solutions viables et accélérer l'application des cadres convenus, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable ainsi que l'Accord de Paris.

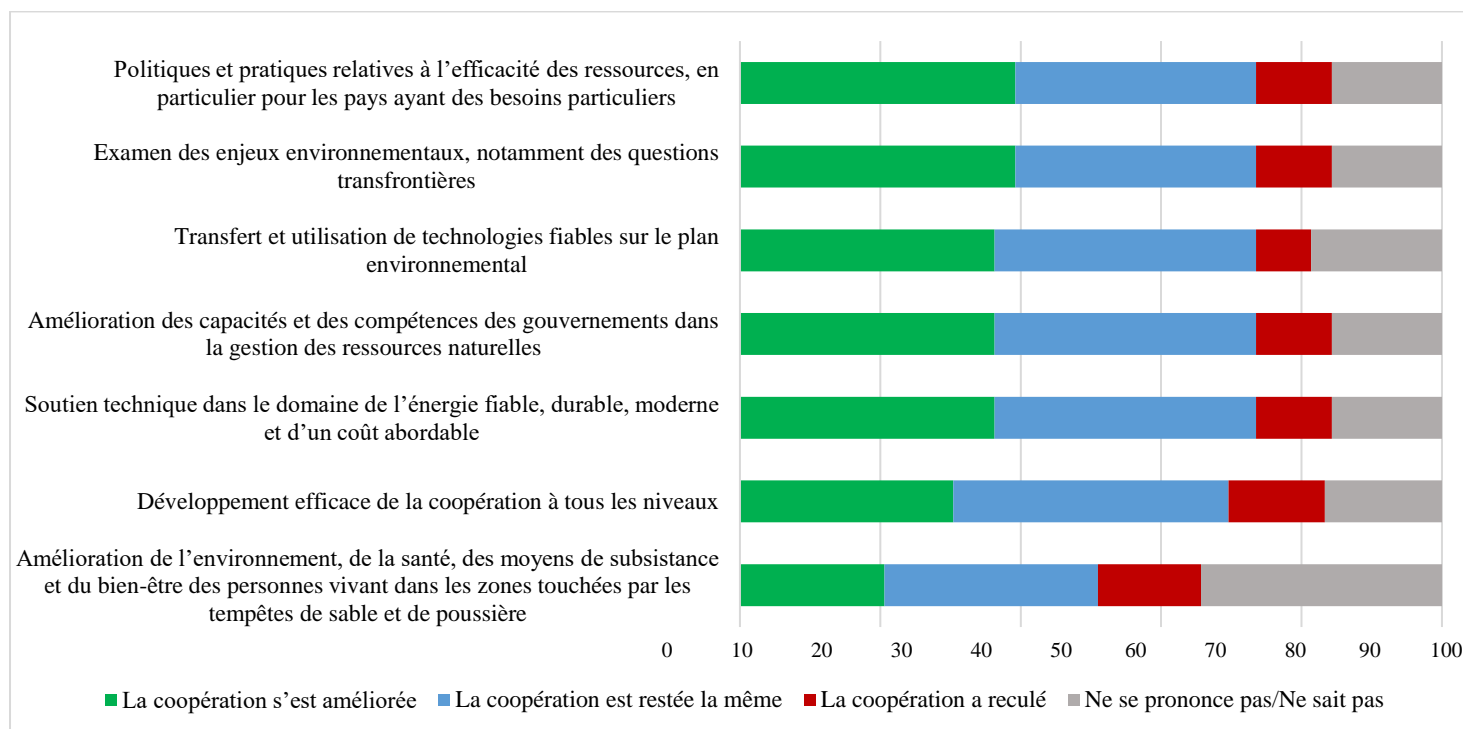
18. Au paragraphe 19 de la Déclaration ministérielle, les membres et les membres associés ont décidé d'œuvrer ensemble pour : transférer et utiliser des technologies respectueuses de l'environnement et élaborer des politiques et pratiques économes en ressources, y compris au moyen de l'assistance technique, en particulier dans les pays ayant des besoins particuliers ; promouvoir les efforts et la coopération à l'échelon régional en vue d'améliorer l'environnement, les moyens de subsistance, la santé et le bien-être des personnes qui vivent dans des zones touchées par les tempêtes de sable et de poussière ; promouvoir une véritable coopération pour le développement à tous les niveaux ; renforcer les capacités ; favoriser le soutien technique dispensé par les États membres en avance dans le domaine des sources d'énergie fiables, durables et modernes, d'un coût abordable ; promouvoir le dialogue régional pour débattre des questions environnementales, notamment celles qui ont des incidences transfrontières.

19. On trouvera dans la présente section un examen de la coopération régionale en matière d'environnement et de développement. Les accords régionaux qui traitent des problèmes d'environnement et de développement dans le contexte de la CESAP comprennent des résolutions sur le développement durable, l'action climatique, les océans et la pollution atmosphérique et favorisent l'intégration de la durabilité environnementale dans les stratégies de relèvement après la COVID-19¹⁵.

20. Via l'enquête, le Comité a cherché à obtenir l'avis d'experts sur les progrès réalisés en matière de coopération, en prenant note des domaines d'action conjointe visés par la Déclaration ministérielle. Les perceptions des progrès en matière de coopération étaient assez uniformément réparties entre les répondants qui pensaient que la coopération s'améliorait et ceux qui pensaient qu'elle stagnait ou régressait dans tous les domaines de l'environnement et du développement identifiés comme des priorités de coopération dans la Déclaration ministérielle. Les progrès réalisés pour améliorer les moyens de subsistance des personnes vivant dans les zones touchées par les tempêtes de sable et de poussière ont dans l'ensemble été évalués de manière moins positive (figure V).

¹⁵ Pour de plus amples informations sur ces résolutions, voir le document ESCAP/CED/2022/2.

Figure V
Perception des progrès réalisés en matière de coopération dans les domaines recensés dans la Déclaration ministérielle
 (En pourcentage des réponses)



21. Si des avancées dans la coopération sous-régionale ont été faites dans toutes les sous-régions depuis 2017, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique sont les plus dynamiques en termes d'action multilatérale visant à protéger les biens communs environnementaux, grâce aux rôles du secrétariat de l'ASEAN et du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et de leurs organes spécialisés qui se concentrent sur la protection de l'environnement et la résilience climatique. En Asie du Nord-Est, le système des Nations Unies joue un rôle important pour rassembler les pays en mettant l'accent sur la collaboration scientifique, le suivi et l'échange d'expériences dans les domaines de la pollution atmosphérique, de la biodiversité et de la protection de la nature, les zones marines protégées, les villes à faible intensité de carbone, ainsi que la désertification et la dégradation des sols.

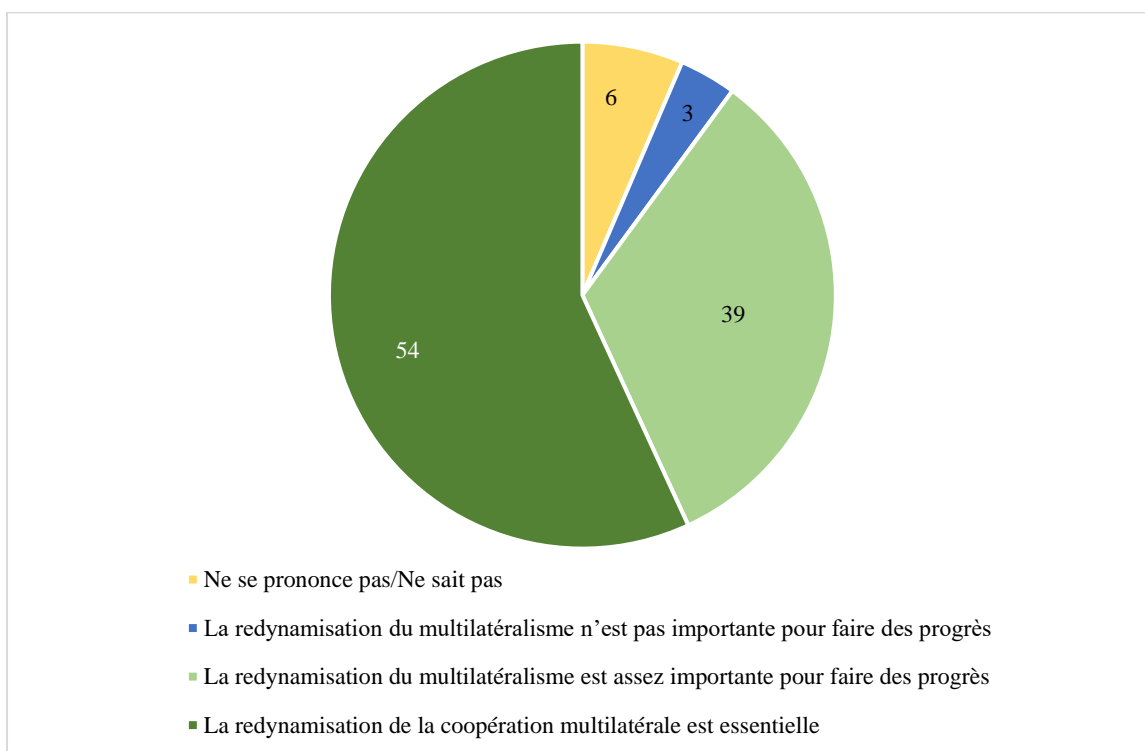
22. Les experts ayant participé aux travaux préparatoires de la septième session du Comité se sont exprimés au sujet des défis de la collaboration régionale en matière d'environnement et de développement. Il a été souligné que les mesures de riposte à la pandémie ont entraîné une pression croissante pour extraire les ressources naturelles, ce qui a fait augmenter le risque que les partenariats public-privé aient des effets négatifs sur l'environnement, soulignant ainsi la nécessité d'une vigilance accrue et de mesures d'atténuation des risques à cet égard. Les systèmes multilatéraux et les systèmes d'aide ont été appelés à relever le défi de la gestion des crises émergentes et à venir sur de nombreux fronts et à investir pour s'adapter aux besoins, étant donné l'ampleur des défis de développement auxquels la région fait face.

23. Les répondants ont préconisé le renforcement de la coopération au niveau sous-régional et le soutien aux collectivités locales. Les thèmes mis en avant étaient notamment les suivants : des villes saines ; une nature saine et résiliente ; le renforcement de la gestion de l'environnement ; porter une attention particulière à la consommation et à la production durables. Plusieurs

réponses ont souligné le rôle de la société civile et du public dans l'amélioration des effets de la coopération, le soutien à une action collective publique renforcée et la mise en place d'une plateforme permettant de faire entendre la voix des individus. Les répondants estiment que les contributions significatives des mouvements de la société civile sont limitées par le déclin de l'espace civique.

24. Toutefois, les répondants à l'enquête ont souligné la nécessité de redynamiser le multilatéralisme en examinant de plus près l'élaboration de réponses multilatérales qui soient inclusives, en réseau et efficaces, conformément à « Notre Programme commun ». Plus de 80 % des répondants ont indiqué que la redynamisation du multilatéralisme était essentielle ou assez importante pour accélérer les progrès (figure VI).

Figure VI
Importance de la redynamisation du multilatéralisme
 (En pourcentage des réponses)



C. Progrès de l'appui aux membres et aux membres associés

25. Dans la Déclaration ministérielle, la Secrétaire exécutive est priée d'aider les membres et les membres associés, notamment s'agissant d'étendre la coopération, de mettre en place des réseaux régionaux, de collecter et de diffuser des informations et d'élaborer des produits analytiques et de fournir une assistance technique. La coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'ensemble du système des Nations Unies a été mise en avant.

26. On trouvera dans la présente section un examen de la réponse de la Secrétaire exécutive à ces demandes. Une évaluation interne du sous-programme de la CESAP sur l'environnement et le développement fournit des réflexions importantes sur le soutien apporté¹⁶.

27. Le secrétariat a mis l'accent sur une approche intégrée de l'environnement et du développement et les bureaux sous-régionaux et les institutions régionales apportent leur soutien pour répondre aux défis en matière d'environnement et de développement.

28. **Réalisation coordonnée du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.** Entre 2017 et 2021, le sous-programme a travaillé à la création d'une structure régionale multipartite dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies aux fins du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030. La structure comprend des mécanismes régionaux d'application du principe de responsabilité pour les objectifs de développement durable interdépendants et joue un rôle particulier dans le suivi des progrès des objectifs liés à l'environnement. Le sous-programme a œuvré à la conclusion d'un accord régional visant à adopter la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique et établi le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en tant que plateforme régionale pour le développement durable. Cela a favorisé les échanges fructueux et contribué à renforcer le profil régional des travaux sur le climat, les océans, la gouvernance environnementale et les déchets. Le sous-programme a fourni un large soutien technique dans le cadre de différents aspects des examens nationaux volontaires¹⁷.

29. **Renforcement de la coopération régionale.** Le soutien a notamment porté sur : les progrès réalisés dans la consolidation du rôle du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement ; le dialogue régional en vue de l'établissement d'un programme régional sur la pollution atmosphérique ; un programme régional sur les océans et une instance de dialogue qui contribue au renforcement de la gouvernance des océans au niveau mondial ; une plateforme régionale sur l'urbanisation durable (Plateforme de Penang pour une urbanisation durable) ; l'établissement du groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources pour aider ses États membres à gérer durablement leurs ressources naturelles ; les premières étapes de la création d'un groupe de travail sur le droit d'accès à l'information sur l'environnement, la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement et l'accès à la justice dans le contexte de l'ASEAN ; la déclaration des dirigeants de l'ASEAN sur l'économie bleue. Des travaux supplémentaires sur des questions transfrontières spécifiques sont devenus un domaine d'attention particulière.

30. **Création de biens publics régionaux dans le but de soutenir les États membres.** Le Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable a favorisé une approche intégrée axée sur l'ensemble de la société de la mise en œuvre du Programme 2030, en englobant la gestion des connaissances, une série d'activités de formation, une plateforme de cours

¹⁶ L'évaluation a couvert la période 2018 à 2021 et était basée sur des entretiens avec les parties prenantes et l'examen des résultats des programmes et des projets. Voir Bureau des services de contrôle interne, Division de l'inspection et de l'évaluation, « Evaluation of the Economic and Social Commission for Asia and the Pacific: subprogramme 4 – environment and development » (IED-22-010), 15 juillet 2022.

¹⁷ CESAP, « ESCAP's support for voluntary national review ». Disponible à l'adresse suivante : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/27093ESCAP_VNR_Offer_October_2020.pdf.

en ligne (à la fois conçue spécialement à cette fin et par les partenaires) et les communautés de pratique. Le Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable est une plateforme de premier plan permettant au système des Nations Unies et aux parties prenantes de mettre en commun des informations et d'y accéder. Une évaluation externe a conclu que le projet avait mis à l'essai de nombreuses innovations tant au niveau de la méthode que du contenu et qu'il avait touché un large public et de nombreux contributeurs, fournissant des connaissances et des compétences gratuites, adaptables et accessibles¹⁸. Parmi les autres plateformes de développement professionnel figurent un programme annuel de formation des cadres destiné aux hauts fonctionnaires et une Académie des maires.

31. Projets pilotes et dialogue politique sur la croissance verte. L'Initiative de Séoul pour une croissance verte compte plus de 47 États membres et a soutenu 44 projets pilotes dans 22 pays depuis sa création. Plus de 1 700 fonctionnaires de 38 pays ont participé aux forums annuels de consultation politique de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte, organisés par le Gouvernement de la République de Corée.

32. Assistance technique ciblée sur les municipalités. Une assistance a été fournie dans les domaines de la gestion des déchets, de la planification de la lutte contre la pollution atmosphérique urbaine, de la prévision de l'urbanisation durable et de l'innovation (avec la création de laboratoires d'innovation urbaine) et du renforcement de la résilience urbaine après la COVID-19. Plus de 450 personnes ont été formées à la gestion des déchets plastiques, et des technologies d'intelligence artificielle et de télédétection ont été déployées pour suivre les flux de plastique dans l'océan. Une assistance technique a été fournie au Bhoutan pour l'élaboration de la politique environnementale nationale. Une initiative régionale sur la gestion des résidus de culture a donné des résultats positifs en termes de revenus des agriculteurs, d'amélioration des sols et de réduction des émissions de carbone dans les pays pilotes, et elle est étendue à d'autres pays¹⁹. Le Centre pour la mécanisation agricole durable fournit un appui soutenu à la région, notamment par l'intermédiaire du Réseau Asie-Pacifique pour la mise à l'essai des machines agricoles²⁰.

33. Produits analytiques et supports de connaissances. Le secrétariat a préparé des projections et des analyses de l'impact climatique régional dans le cadre des contributions déterminées au niveau national. Les analyses ont démontré que les ambitions climatiques étaient loin d'être à la hauteur de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et souligné le rôle important de l'intégration de la dimension de genre dans les ripostes face aux changements climatiques²¹. Un outil de préparation à l'action climatique est disponible pour soutenir la planification nationale. Les

¹⁸ Voir <https://sdghelpdesk.unescap.org/>. Plus de 3 000 décideurs et parties prenantes ont bénéficié de services consultatifs, d'activités de formation sur place (séminaires et ateliers), de cours en ligne et de conseils techniques. Le Service d'assistance a reçu plus de 55 000 visites de plus de 180 partenaires (des Nations Unies et autres), et plus de 3 000 personnes ont participé à l'apprentissage en ligne, le taux d'achèvement de cinq des huit cours dépassant les normes du secteur pour ce type de cours. Sa communauté de pratique compte plus de 1 250 membres.

¹⁹ Voir ESCAP/CED/2022/INF/2.

²⁰ Le Réseau Asie-Pacifique pour la mise à l'essai des machines agricoles vise à promouvoir l'harmonisation des normes d'essai des machines agricoles entre les pays participants afin d'améliorer la qualité, la performance, la sécurité au travail et les caractéristiques environnementales des machines, ainsi qu'à soutenir un commerce plus intégré des machines agricoles.

²¹ *Is 1.5 °C within Reach for the Asia-Pacific Region? Ambition and Potential of NDC Commitments of the Asia-Pacific Countries* (ST/ESCAP/2979).

prévisions ont été appliquées aux défis en matière d'environnement et de développement dans la région²² et des conseils et des supports de formation en ligne sur l'application de la science comportementale en vue de soutenir la politique environnementale ont été mis au point²³.

34. **Directives et outils.** Des directives relatives aux examens locaux volontaires ont aidé les villes de la région à établir leurs rapports et des directives et des outils ont été mis au point dans le cadre d'un effort conjoint entre les institutions. Plusieurs outils ont été mis à disposition des gouvernements pour soutenir leurs efforts en matière de mobilisation des parties prenantes, notamment un outil d'évaluation de la participation des parties prenantes, des lignes directrices relatives aux partenariats multipartites et un guide méthodologique visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14²⁴. Le renforcement de la cohérence des politiques grâce à l'intégration et à la réflexion systémique est un autre domaine d'intervention, comprenant un soutien à « l'apprentissage par la pratique » et au renforcement des politiques et de la planification par l'application de la réflexion systémique au niveau national²⁵. L'outil d'analyse et de visualisation des liens entre les objectifs de développement durable a rendu les approches de planification holistique plus accessibles.

35. **Coopération avec les partenaires du système des Nations Unies.** La collaboration au sein du système des Nations Unies a été considérablement renforcée, bien que l'évaluation du sous-programme sur l'environnement et le développement ait indiqué que des investissements plus importants dans la coopération étaient nécessaires. En particulier, la coopération avec le PNUE sur l'action climatique a été importante. Un mécanisme de soutien consolidé a été mis en place dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour les examens nationaux volontaires. Il a facilité l'établissement de rapports complets, notamment sur les questions environnementales.

IV. Redynamisation du multilatéralisme

36. Le travail de la Commission sur la prospective transformationnelle a produit des scénarios pour l'avenir et une feuille de route vers un avenir de prédilection, documentés dans le document *Asia-Pacific Futures in 2040: Raising Ambitions for a Healthy Environment*. Les ateliers organisés en 2020 ont rassemblé plus de 100 fonctionnaires gouvernementaux et représentant(e)s de la société civile, du monde universitaire, des partenaires de développement et de la CESAP. Les résultats de ces ateliers ont été synthétisés et approfondis pour définir quatre scénarios alternatifs qui permettent de clarifier l'échelle de l'ambition et des actions nécessaires.

²² Voir *Asia-Pacific Futures in 2040: Raising Ambitions for a Health Environment* (ST/ESCAP/2983) et *The Future of Asian & Pacific Cities: Transformative Pathways towards Sustainable Urban Development* (publication des Nations Unies, 2019).

²³ Hitomi Rankine et Donya Khosravi, « Applying behavioural science to advance environmental sustainability: an overview for policymakers », Division de l'environnement et du développement, série de documents de travail de la CESAP (Bangkok, CESAP, 2021).

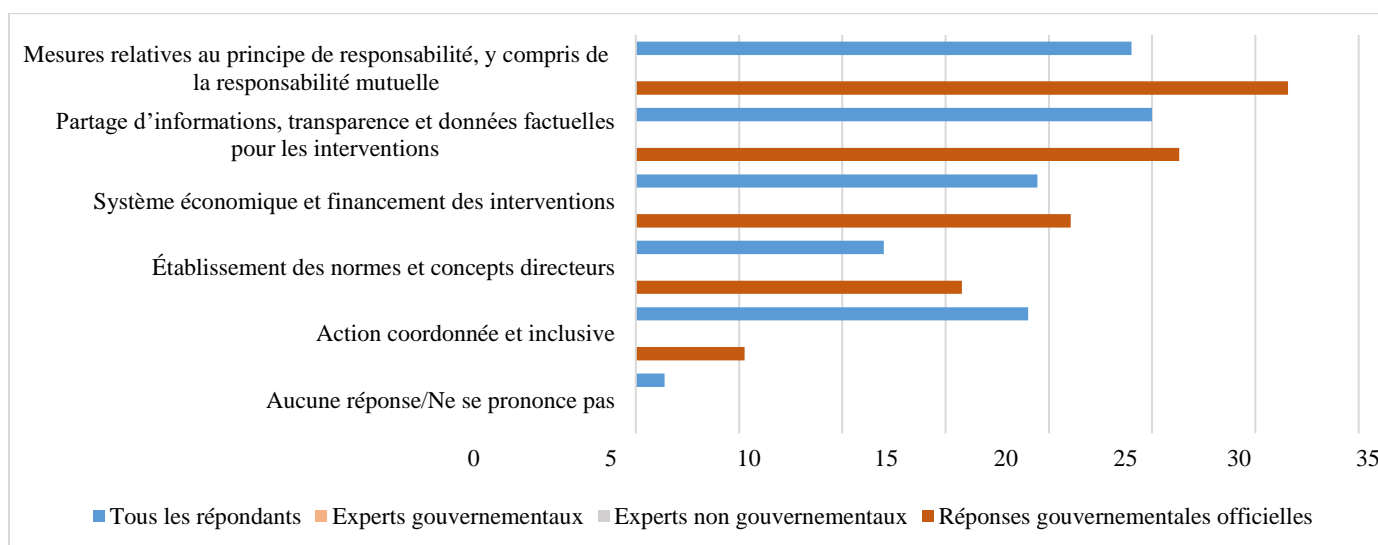
²⁴ CESAP, « SDG 14 accelerator: a methodological guide ». Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/knowledge-products/SDG%2014_A%20Methodologica%20Overview.pdf.

²⁵ La CESAP a soutenu l'application de l'analyse systémique et la participation des parties prenantes à la politique relative à l'eau industrielle du Bangladesh et à l'élaboration de la publication *Sustainability Outlook of Mongolia* (ST/ESCAP/2838), qui a contribué à établir l'analyse systémique comme partie intégrante du processus de planification en Mongolie.

37. La feuille de route vers le scénario de prédilection pour 2040, intitulé « Le retour du dauphin du fleuve Yangtze », ouvre des possibilités de redynamiser le multilatéralisme. Les étapes sont définies en quatre phases de cinq ans, dont une période initiale qui permettrait de construire une infrastructure pour le changement dans toutes les mesures multilatérales de la région. L'amélioration de l'efficacité de la coopération régionale renforcerait la confiance et conduirait à de plus grandes ambitions de coopération pour les périodes suivantes. Cette infrastructure, telle que décrite dans le rapport, serait axée sur des mesures de transparence, de mise en réseau et de solidarité.

38. Les répondants à l'enquête ont identifié des priorités pour redynamiser le multilatéralisme, notamment les mesures relatives au principe de responsabilité et le partage d'informations, la transparence et les données factuelles pour les interventions. Le système économique et le financement des interventions et la mise en réseau inclusive et coordonnée suivent de près. Différents groupes de parties prenantes ont donné la priorité à différents domaines d'action (figure VII).

Figure VII
Domaines prioritaires pour redynamiser la coopération multilatérale
 (En pourcentage des réponses)



39. Le secrétariat a recueilli des propositions visant à redynamiser le multilatéralisme lors de la réunion du groupe d'experts pour le Comité de l'environnement et du développement. Les propositions consistaient à : repenser les rôles des partenaires de développement dans la mise en œuvre afin de mieux soutenir l'innovation et de faire face aux risques pesant sur la durabilité environnementale lors d'un relèvement après la COVID-19 axé sur l'économie ; promouvoir une action fondée sur la science, notamment par une meilleure communication des recherches scientifiques pertinentes pour les politiques et des objectifs politiques fondés sur des données probantes ; s'appuyer sur les réseaux, campagnes et alliances de financement et du secteur privé existants pour accroître l'influence de l'espace normatif et mettre davantage l'accent sur la mobilisation de diverses parties prenantes, en particulier les entreprises et les jeunes ; mettre davantage l'accent sur l'intégration des interventions au niveau des villes dans les réponses multilatérales.

40. Les participant(e)s aux consultations d'experts et les répondants à l'enquête ont appelé les organisations multilatérales à intensifier la coopération sous-régionale en particulier, et à dynamiser les mécanismes de coopération multilatérale en termes de parties prenantes, de membres et de questions environnementales traitées. Le système multilatéral pourrait être adapté à sa finalité grâce à des approches stratégiques, créatives et flexibles. Les experts et les répondants à l'enquête ont souligné les possibilités considérables d'établir de meilleurs liens entre les différentes dispositions multilatérales²⁶ et la nécessité d'une coordination et d'une synergie efficaces entre les instances régionales sur l'environnement et celles qui sont plus largement axées sur le développement. Il a été proposé de créer de meilleurs mécanismes d'échange, tels que des plateformes thématiques internationales sur des thèmes spécifiques liés à l'environnement et au développement, avec la participation de plusieurs parties prenantes, ou sur la coopération entre les secteurs dans la région.

41. La solidarité, la consolidation d'un terrain d'entente et l'intensification de l'appui technique et de la coopération ont fait l'objet de préoccupations particulières. Les parties prenantes ont souligné la nécessité d'une coopération multilatérale pour récompenser et permettre une gestion responsable de l'environnement, avec une référence particulière au développement de modèles et de mécanismes d'économie bleue qui garantissent des avantages pour les pays et territoires en première ligne dans le Pacifique. Elles ont souligné la nécessité de faire preuve de solidarité pour relever les défis communs, notamment les points de vulnérabilité communs, les migrations environnementales et la transition climatique équitable.

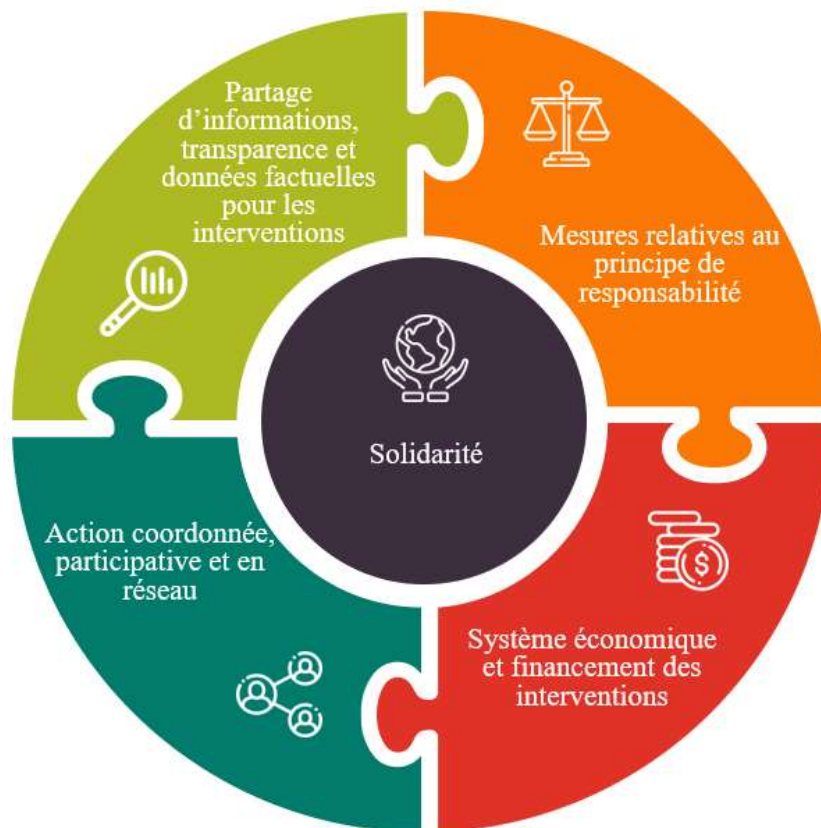
42. De solides mesures relatives à la responsabilité, notamment l'égalité d'accès aux données et aux informations, ont été considérées comme des catalyseurs potentiels de nouvelles ressources et de nouveaux partenariats. Dans ce contexte, les participant(e)s ont préconisé des engagements forts, une responsabilité mutuelle et un processus de suivi et d'examen continu afin d'inscrire l'action dans la durée.

43. Les répondants à l'enquête ont souligné la nécessité d'une coopération multilatérale axée sur la santé humaine et la santé des écosystèmes, l'application des lois sur la nature, le littoral et la mer, la gouvernance environnementale et la mobilisation du public pour lutter contre les lacunes de la gouvernance et la corruption, moteurs de la dégradation de l'environnement et de la surexploitation des ressources naturelles. Ces perspectives contribuent de manière importante à la conception et au renforcement des approches multilatérales dans la région et peuvent éclairer les travaux du Comité dans le cadre du suivi des résultats de sa septième session.

44. Sur la base du processus de prospective transformationnelle et des remontées d'information de l'enquête et de la réunion de groupe d'experts, un cadre d'action est proposé (figure VIII). Les actions visant à redynamiser le multilatéralisme pour protéger les biens communs environnementaux incluent la solidarité, le partage d'informations, la transparence et les données factuelles pour les interventions, les mesures relatives au principe de responsabilité, le système économique et le financement des interventions et l'action coordonnée, participative et en réseau.

²⁶ Le Forum des ministres et des autorités environnementales de l'Asie et du Pacifique, le Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est, le Partenariat Asie-Pacifique pour la pureté de l'air, le Réseau pour l'adaptation en Asie et dans le Pacifique, l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale et le Plan d'action pour la protection, la gestion et le développement du milieu marin et côtier du Pacifique du Nord-Ouest sont notamment des exemples d'entités multilatérales.

Figure VIII
Mesures visant à redynamiser le multilatéralisme



V. Conclusions

45. Il est urgent de faire des progrès dans la lutte contre les défis en matière d'environnement et de développement dans la région, notamment par des mesures gouvernementales, des initiatives de coopération régionale et le soutien des partenaires de développement.

46. Les parties prenantes ont souligné la nécessité de redynamiser la coopération multilatérale afin que ces dispositions soient adaptées à leur objectif. Des approches stratégiques, créatives, souples et pragmatiques sont nécessaires pour renforcer et élargir la coopération sous-régionale, accroître la solidarité et mettre en place des mesures de responsabilisation efficaces.

47. La réponse de la région aux défis qu'elle doit relever en matière d'environnement et de développement, notamment par la mise en œuvre des résultats de la septième session du Comité, peut s'appuyer sur cinq lignes d'action pour redynamiser le multilatéralisme : la solidarité, le partage d'informations, la transparence et les données factuelles pour les interventions, les mesures relatives au principe de responsabilité, le système économique et le financement des interventions et l'action coordonnée, participative et en réseau.

VI. Questions soumises à l'examen du Comité

48. Le Comité est invité à prendre note de l'évaluation des progrès accomplis depuis 2017 en ce qui concerne les mesures prises par les pays, la coopération régionale et le soutien fourni par le secrétariat en matière d'environnement et de développement, et à formuler des observations sur les informations fournies.

49. Le Comité est également invité à prendre note des initiatives présentées par les membres et les membres associés, et à partager des perspectives supplémentaires et des initiatives notables aux niveaux national et local.

50. Le Comité souhaitera peut-être appuyer les observations relatives à la nécessité de redynamiser le multilatéralisme et recommander aux gouvernements et aux autres parties prenantes d'accroître leurs efforts de renforcement de l'action multilatérale dans le contexte des résultats de la septième session du Comité.

51. Le Comité souhaitera peut-être également demander au secrétariat de mettre davantage l'accent sur la redynamisation du multilatéralisme en vue de protéger l'environnement dans le cadre des résultats proposés de la septième session du Comité et de soutenir les progrès réalisés dans la région en tenant compte des observations figurant dans le présent document.
